

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 18 janvier 2021, à 19h30, le conseil de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac siège par voie de visioconférence, sous la présidence de monsieur le maire Daniel Charette, à laquelle sont présents madame Julia Ann Wilkins et messieurs Maxime Arcand, Jean-Claude Béliveau, David Lisbona, André Parent et Jean-Pierre Charette. Étant en visioconférence, chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Josiane Alarie.

**1. Présences et quorum**

Monsieur le maire, ayant constaté le quorum, déclare la présente séance ouverte.

2021-01-176

**2. Tenue de la séance par visioconférence**

CONSIDÉRANT le décret qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois;

CONSIDÉRANT l'arrêté de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de tenir sa séance par voie de visioconférence;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue par visioconférence et que les membres du conseil et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter par la voie de visioconférence;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue par voie de visioconférence.

**ADOPTÉE**

2021-01-177

**3. Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE l'ordre du jour soumis pour adoption au début de la présente séance soit et est adopté.

**ADOPTÉE**

2021-01-178

**4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire et de la séance extraordinaire tenues le 14 décembre 2020 et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture;

*Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :*

*QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire et la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 soient approuvés, tel que présenté.*

**ADOPTÉE**

**5. Administration et finances**

**2021-01-179 5.1 Liste des déboursés**

*Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :*

*QUE la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 12 décembre 2020 au 13 janvier 2021, portant notamment les numéros de chèques 4836 à 4852 inclusivement, au montant de 27 147,34 \$.*

*Certificat de disponibilité de crédit  
Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.*

*Josiane Alarie  
Le 18 janvier 2021*

**ADOPTÉE**

**2021-01-180 5.2 Virements des crédits budgétaires**

*CONSIDÉRANT QUE les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées;*

*CONSIDÉRANT QUE le règlement 2020-114 à l'article 4.2 prévoit que la directrice générale et secrétaire-trésorière peut effectuer les virements budgétaires appropriés;*

*Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :*

*QUE le conseil autorise les virements budgétaires suggérés, tels que détaillés à la liste préparée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.*

**ADOPTÉE**

**2021-01-181 5.3 Mandat de l'audit des états financiers pour l'année financière 2020**

*CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de la firme comptable Amyot Gélinas pour le mandat d'audit de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac, le mandat de consolidation du rapport financier annuel de la Municipalité avec celui de la RITL ainsi que pour le mandat d'audit de Recyc-Québec pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020;*

*Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :*

*QUE le conseil nomme Amyot Gélinas à titre d'auditeur de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac pour l'exercice financier 2020 au montant de 11 665 \$ plus les taxes applicables, le tout tel que plus amplement détaillé à l'offre de services reçue en date du 25 novembre 2020, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 02-13000-413 « Comptabilité et vérification ».*

**ADOPTÉE**

2021-01-182

**5.4 Adoption du règlement numéro 2021-123 abrogeant le règlement numéro 2019-110**

CONSIDÉRANT la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac et les propriétaires de l'immeuble sis au 550 chemin du Lac-de-la Grise formé des lots 29A-357 et 28A-732 Rang 5 Canton Beresford du cadastre officiel Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, dans la circonscription foncière de Terrebonne (matricule 4004-01-2545-0-000-0000) se sont entendus et ont convenu d'une entente de transaction dans le cadre de cette affaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2021-123 abrogeant le règlement numéro 2019-110 qui avait pour objet de décréter le remplacement d'un ponceau et imposer une taxe spéciale pour le paiement de ces travaux.

**ADOPTÉE**

2021-01-183

**5.5 Adoption du règlement numéro 2021-124 abrogeant le règlement numéro 140-98**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 114 relatif à l'utilisation de la voie d'accès du Lac Manitou adopté en 1990 a été abrogé par le règlement 140-98;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2006-08 régissant les accès au Lac Manitou et au débarcadère a abrogé de nouveau le règlement numéro 114 plutôt que d'abroger le règlement numéro 140-98;

CONSIDÉRANT QUE le règlement 140-98 ayant pour objet de modifier intégralement le règlement numéro 114 relatif à l'utilisation de la voie d'accès du Lac Manitou aurait dû être abrogé par le règlement numéro 2006-08;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté à la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

Il est proposé par le conseiller David Lisbona  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2021-124 abrogeant le règlement numéro 140-98 ayant pour objet de modifier intégralement le règlement numéro 114 sur l'utilisation de la voie d'accès du lac Manitou.

**ADOPTÉE**

**6. Urbanisme**

**6.1 Rapport du service de l'urbanisme identifiant les permis émis du mois De décembre 2020 - Dépôt**

Le registre des permis émis durant le mois de décembre 2020 est déposé à la présente séance.

2021-01-184

**6.2 Adoption du calendrier des rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE le calendrier fixe la date de remise des documents, de même que la date et l'heure des rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le calendrier a été présenté aux membres du CCU lors de la réunion du 16 décembre 2020;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des réunions du CCU pour 2021:

<b>Date de dépôt des documents</b>	<b>Séance du CCU</b>	<b>Assemblée du Conseil municipal</b>
11 janvier	20 janvier	8 février
8 février	17 février	8 mars
8 mars	17 mars	12 avril
12 avril	21 avril	10 mai
10 mai	19 mai	14 juin
7 juin	16 juin	12 juillet
5 juillet	14 juillet	9 août
9 août	18 août	13 septembre
6 septembre	15 septembre	4 octobre
11 octobre	20 octobre	22 novembre
15 novembre	24 novembre	13 décembre
6 décembre	15 décembre	17 janvier 2021

**ADOPTÉE**

2021-01-185

**6.3 Adoption du second projet de règlement numéro 2020-121 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-060**

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun de procéder à des modifications au règlement de zonage 2013-060 afin de préciser certaines dispositions;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement numéro 2020-121 a été adopté à la séance du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et suivant l'adoption du premier projet de règlement, une copie certifiée conforme dudit projet de règlement a été transmise à la MRC des Laurentides;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides a recommandé des modifications mineures au projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (c. A-19.1), une consultation publique écrite portant sur le projet de règlement a été tenue du 16 décembre 2020 au 12 janvier 2021 et qu'une assemblée virtuelle de consultation a eu lieu le 12 janvier 2021;

Il est proposé par le conseiller Jean-Claude Béliveau  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil adopte le second projet de règlement numéro 2020-121 modifiant le règlement de zonage numéro 2013-060 en incluant les modifications mineures proposées par la MRC des Laurentides.

**ADOPTÉE**

**7. Travaux publics**

2021-01-186

**7.1 Mandat pour une étude géotechnique**

CONSIDÉRANT la planification triennale des travaux sur le territoire de la Municipalité d'Ivry-sur-le-Lac;

CONSIDÉRANT la demande de propositions pour une étude géotechnique envoyée par courriel le 14 décembre 2020 à sept (7) firmes d'ingénierie et l'analyse des trois (3) soumissions reçues pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT la conformité de la proposition présentée par le plus bas soumissionnaire;

Il est proposé par le conseiller André Parent  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil mandate la firme d'ingénierie DEC Enviro pour la réalisation de l'étude géotechnique pour les travaux 2021 et 2022, le tout au montant de 26 141 \$ plus les taxes applicables, le tout imputé à même le poste budgétaire numéro 02-32000-411 « Frais de génie ».

## **ADOPTÉE**

### **8. Varia**

**2021-01-187**

#### **8.1 Soutien de la modernisation de la station piscicole de Lac-des-Écorces**

CONSIDÉRANT QUE les organismes d'ensemencement des Laurentides, de l'Abitibi, de la Mauricie, de Lanaudière et de toutes les autres régions du Québec ont besoin d'un approvisionnement en poissons de provenance publique pour maintenir la qualité de la pêche sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ces organismes contribuent à garder l'activité de la pêche attractive et à intéresser la relève ;

CONSIDÉRANT QUE les pourvoies et les ZECS s'approvisionnent majoritairement auprès des piscicultures privées qui ne répondent pas à la demande ou ne peuvent y répondre en fonction de la capacité de payer des acheteurs ;

CONSIDÉRANT QUE les piscicultures privées produisent de moins en moins de poissons et connaissent de plus en plus de difficultés financières ;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de la station piscicole de Lac-des-Écorces causerait une diminution supplémentaire du volume annuel produit et introduit annuellement ;

CONSIDÉRANT QU'un comité de travail a été mis en place en mai 2019 par madame Chantale Jeannotte, députée de Labelle ;

CONSIDÉRANT QU'une étude a été réalisée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, commandée par le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle, pour évaluer les hypothèses de conversion de la station piscicole de Lac-des-Écorces en coopérative, OBNL, partenariat public privé, production mixte de poissons et production végétale par aquaponie, de poisson de table, production de 5 à 50 tonnes, en recirculation ou « flow true », etc.

CONSIDÉRANT QUE suite à cette étude, aucun modèle d'affaires évalué n'est viable ou vraisemblablement réalisable ;

CONSIDÉRANT QUE la volonté du gouvernement du Québec est de mettre fin aux opérations de la station piscicole de Lac-des-Écorces ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Arcand  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil demande à monsieur Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs de :

- Soutenir les économies des régions du Québec en leur permettant de demeurer attractives en introduisant un volume croissant de poissons ;
- Moderniser la station piscicole de Lac-des-Écorces afin de maintenir et augmenter la capacité de production de poissons de provenance publique, et ce, sur plusieurs sites distincts ;

- Développer un modèle de mise à disposition des poissons produits par le gouvernement pour les Z ECS, pourvoies et autres par l'entremise des expertises développées sur les territoires.

**ADOPTÉE**

2021-01-188

**8.2 Appui financier à l'organisme Palliacco**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Palliacco a demandé de l'appuyer financièrement relativement à leur mission de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de cancer, des malades en fin de vie, des proches aidants, des endeuillés, en leur offrant des services d'accompagnement, de répit et de soutien;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Charette  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE le conseil accorde un don de 200.00 \$ à l'organisme Palliacco relativement à leur campagne de dons.

**ADOPTÉE**

**9. Période de question et de commentaires d'ordre général**

Aucune question ni commentaire n'a été transmis par les citoyens en regard à cette séance.

2021-01-189

**10. Fermeture de la séance à 19 h 46**

Il est proposé par la conseillère Julia-Ann Wilkins  
Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

QUE la séance soit levée.

**ADOPTÉE**

---

M. Daniel Charette  
Maire

---

Mme Josiane Alarie  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

